

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT-BEARN

## REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

### SÉANCE DU 09 NOVEMBRE 2017

Etaient Présents 53 titulaires, 3 suppléants, 6 conseillers ayant donné pouvoir

Titulaires : Paule BERGES, Guy BONPAS-BERNET, Etienne SERNA, David MIRANDE, Pierre CASABONNE, Michel NOUSSITOU, Bernard MORA, Jacques CAZAURANG, Henri BELLEGARDE, Yvonne COIG, Pierre CASAUX-BIC, Jean GASTOU, Jean CASABONNE, Michel BARRERE-MAZOUAT, Maryse ARTIGAU, Suzanne SAGE, Alain TEULADE, Elisabeth MEDARD, Anne VOELTZEL, Jean-Claude COSTE, Michel CONTOU-CARRERE, Jean-Michel IDOPE, France JAUBERT-BATAILLE, Jean LABORDE, Lydie CAMPELLO, Laurent KELLER, Aimé SOUMET, Bernard AURISSET, Sandrine HIRSCHINGER, Patrick MAUNAS, Françoise BESSONNEAU, Marc OXIBAR, Fabienne MENE-SAFFRANE, Daniel LACRAMPE, Dominique FOIX, Maylis DEL PIANTA, Denise MICHAUT, Michel ADAM, Henriette BONNET, Jean-Jacques DALL'ACQUA, Aracéli ETCHENIQUE, Valérie SARTOLOU, Bernard UTHURRY, Marylise GASTON, Anne BARBET, Pierre ARTIGUET, Elisabeth MIQUEU, Dominique LAGRAVE, Jean-Pierre TERUEL, Evelyne BALLIHAUT, Jean-Pierre CHOUROUT-POURTALET, Martine MIRANDE, Jacques MARQUEZE

Pouvoirs : André BERNOS à Jean-Pierre TERUEL  
Cédric LAPRUN à Aimé SOUMET  
Patrick MAUNAS à Paule BERGES  
Pierre-Félix CAUHAPE à Daniel LACRAMPE  
Jean-Etienne GAILLAT à Bernard UTHURRY  
Christophe GUERY à Michel ADAM

Suppléants : Pierre MIQUEU-LAHORGUE suppléant de Claude LACOUR  
Jean-Louis CAZENAVE suppléant de Michel LAUGA  
Marthe CLOT suppléante de Jean LASSALLE

Absents : Joseph LEES (excusé), Didier BAYENS, Alain CAMSUZOU (excusé), Marianne PAPAREMBORDE (excusée), Gérard LEPRETRE, Jacques NAYA, Gérard ROSENTHAL, Leila LE MOIGNIC-GOUSSIES (excusée), Pierre SERENA, Maïté POTIN, Didier CASTERES, André LABARTHE, David CORBIN (excusé), Aurélie GIRAUDON (excusée), Robert BAREILLE (excusé), Gérard BURS (excusé).

RAPPORT N° 08a-171109-FIN-

BUDGET GENERAL : DECISION MODIFICATIVE N° 3

REÇU

Le 17 NOV. 2017

SOUS - PREFECTURE  
CLORON Sté MARIE

Mme BESSONNEAU précise que cette décision modificative s'inscrit dans la continuité de la procédure envisagée au moment du vote du Budget Primitif, à savoir en intégrant les dotations aux amortissements pour la reprise des biens issus des anciens territoires (inférieurs à 3 500 habitants) et jusqu'alors non assujettis à la procédure d'amortissement (+ 256 000 €).

Il convient ainsi de procéder au rattrapage des amortissements par opération d'ordre budgétaire ou non budgétaire selon la nature des biens et de décider d'interrompre les plans d'amortissement des comptes 2135, 2151 et 2152.

Elle intègre également une augmentation (50 000 €) du poste Ressources Humaines pour prendre en compte, à la fois les inconnues qui existaient encore en début d'année (exemple TAP), mais également pour prendre en charge les différentes décisions prises en cours d'année (ex : postes PLR, bâtiments, surveillant de baignade piscine...), soit une augmentation limitée de 1% du budget correspondant.

Enfin, est également incorporé le règlement du contentieux POTTIER (464 600 €) qui devrait être financé en très grande partie, comme indiqué dans le jugement, par la garantie de la société GTM Bâtiments Aquitaine (446 000 €). Le delta (18 600 €) sera financé par le biais de crédits existants déjà dans le chapitre 011 et qui ne seront pas utilisés durant cet exercice.

## Fonctionnement

### Dépenses

022 Dépenses imprévues	+ 818 984 €
68111/01/ 042 - Dotations aux amortissements	+ 256 000 €
64131/522/012 - Charges de personnel	+ 50 000 €
657363/0200/65 – Subvention à caractère adm.	+ 15 048 €
678/0200/67 – Autres produits exceptionnels (Contentieux Pottier)	+ 464 600 €

### Recettes

7331/0200/73 TEOM	+ 1 158 632 €
778/0200/77 Autres produits exceptionnels	+ 446 000 €

## Investissement

### Dépenses

<i>Opération 105 -Piscine Oloron (autolaveuse)</i>	
2188 – Autres immo corporelles	+ 5 500 €

<i>Opération 158 - Maison de la vallée de Barétous (Mise aux normes sécurité incendie)</i>	
2181 – Installations générales, agencement, aménagement	+ 14 200 €

<i>Opération 44 - Crèche d'Aramits</i>	
2313 – Immobilisations corporelles - construction	+ 26 000 €

### Opérations non individualisées

020 Dépenses imprévues	+ 190 726 €
204158 Subv d'équipement aux organismes publics (SMASS)	+ 24 789 €
1321 Subvention Etat	+ 16 785 €

### Recettes

28031 - Frais d'études	+ 89 040 €
28051 - Concessions et droits similaires	+ 15 492 €
28041411 - Biens mobiliers, mat et outillages	+ 6 125 €
28041412 - Bâtiment et installations	+ 19 600 €
2804182 - Bâtiment et installations	+ 4 700 €
28087 - Imm incorp reçues au titre d'une MAD	+ 3 322 €
28088-Autres immobilisations incorporelles	+ 5 420 €
28128-Autres agenc et aménag de terrains	+ 13 107 €
28138-Autres constructions	+ 64 318 €



281531-Réseaux adduction d'eau  
28183-Matériel de bureau et informatique  
28184-Mobilier

+ 30 876 €  
+ 2 000 €  
+ 2 000 €

Où cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

**ADOpte** le présent rapport

**DECIDE** d'interrompre les plans d'amortissement des comptes 2135, 2151 et 2152

**VOTE** les virements de crédits correspondants

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 09 novembre 2017

Suivent les signatures

Affiché le 17.11.17

Le Président



Daniel LACRAMPE

REÇU  
Le 17 NOV. 2017  
SOUS - PREFECTURE  
OLORON STE MARIE